

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier Street / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0A1 / Noyau 0A1

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of
the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THERE IS A SECURITY REQUIREMENT
ASSOCIATED WITH THIS REQUIREMENT

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Procurement Strategies Division / Division des
stratégies d'acquisition

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, 11C1

Phase III, Tower C

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Title - Sujet SERVICES D'AIDE TEMPORAIRE	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-060502/D	Date 2012-04-13
Client Reference No. - N° de référence du client EN578-060502	Amendment No. - N° modif. 004
File No. - N° de dossier 004zn.EN578-060502	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZN-004-24061	
Date of Original Request for Supply Arrangement 2012-03-26 Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-05-08	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mao, Lan	Buyer Id - Id de l'acheteur 004zn
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-8465 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 997-2229
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: COMME INDIQUÉ DANS LES CONTRATS SUBSÉQUENTS	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation

EN578-060502/D

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EN578-060502

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

004znEN578-060502

Buyer ID - Id de l'acheteur

004zn

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CETTE MODIFICATION #004 A POUR BUT DE RÉPONDRE À DES QUESTIONS POUR LA DAMA.

QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION 12

Est-ce que la mise à jour a des répercussions sur l'AMA pour les SAT no EN578-060502/XXX/ZT?

RÉPONSE 12

Oui. Lorsque les arrangements en matière d'approvisionnement résultants de la DAMA EN578-060502/D seront en place, les AMA qui sont actuellement en place en vertu de EN578-060502/C seront modifiés pour refléter les nouvelles clauses et conditions conformément à la DAMA EN578-060502/D.

QUESTION 13

J'aimerais que l'on me précise si nous devons démontrer un minimum de 3 différents contacts de clients pour lesquels nous avons fait un THS par Stream ou par Sub-Stream.

RÉPONSE 13

Les services des 20 ressources admissibles et des deux (2) ressources d'aide temporaire admissibles pour chaque sous-groupe doivent avoir été facturés à au moins trois (3) clients différents situés dans la région de la capitale nationale. Les fournisseurs doivent indiquer le nom de trois clients différents pour le groupe 5.

QUESTION 14

Concernant la mise à jour, la DP ne précise pas clairement la manière dont les fournisseurs précédemment qualifiés doivent présenter une proposition.

Par exemple :

Des instructions pour les fournisseurs préqualifiés?

Dans la Partie 1 - Instructions générale, mis à part dans le sommaire, il n'y a pas d'information pour les fournisseurs précédemment qualifiés.

Partie 2 - Instructions à l'intention des soumissionnaires - Il n'y a aucune mention d'instructions pour les fournisseurs précédemment qualifiés.

Partie 3 - Instructions pour la préparation d'un arrangement - Il n'y a aucune mention d'instructions pour les fournisseurs précédemment qualifiés.

Partie 4 - Procédures d'évaluation : Il n'y a aucune mention des fournisseurs précédemment qualifiés.

Annexe A de la pièce jointe 1 de la Partie 4

Pouvez-vous préciser la manière dont ce formulaire doit être rempli?

Est-ce que les fournisseurs précédemment qualifiés doivent fournir les nouvelles certifications?

RÉPONSE 14

C'est exact. Il n'y a pas de références spécifiques concernant les fournisseurs préqualifiés dans les parties de la demande que vous mentionnez puisque les fournisseurs doivent lire la demande dans son intégralité. Pour être pris en considération pour les mêmes classifications, groupes et/ou sous-groupes en vertu de l'appel d'offres n° EN578-060502/D, les fournisseurs doivent soumettre un arrangement pour cette demande qui contient les éléments suivants :

- Voir la PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS, dans son intégralité, page 10 de la DAMA;
- Voir la PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, dans son intégralité, page 13 de la DAMA;
- Voir la Pièce jointe 1 à la Partie 4 - Critères d'évaluation obligatoires, dans son intégralité, page 15 de la DAMA;
- Voir l'Annexe A de la pièce jointe 1 de la Partie 4, c.-à-d. l'attestation pour les fournisseurs ayant été jugés admissibles conformément à l'arrangement émis dans le cadre de la DAMA n° EN578-060502/C, dans son intégralité, page 21 de la DAMA;
- Voir la PARTIE 5 - ATTESTATIONS, dans son intégralité, page 23 de la DAMA.

Les fournisseurs qui détiennent un arrangement en matière d'approvisionnement dans le cadre de la DAMA no EN578-060502/C, ne sont pas tenus de proposer le nom des ressources temporaires qui ont déjà été jugées conformes sur le plan technique pour ces classifications.

Oui. Comme indiqué dans la Partie 5 – Attestations pour la DAMA, les fournisseurs doivent fournir les attestations exigées pour qu'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) soit émis.

QUESTION 15

Nous avons des questions concernant la mise à jour de l'AMA pour les SAT no EN578-060502/D.

Nous avons été précédemment déclarés conformes sur le plan technique pour l'ensemble du Groupe 4 et pour des catégories sélectionnées dans le Groupe 4, mais non conformes sur le plan financier pour certains éléments.

- a. Bien que nous réalisons qu'il est nécessaire de saisir de nouveaux taux maximums pour l'AMA, doit-on refaire les profils d'affectation et dresser la liste de toutes les ressources dans le modèle de réponse technique de la DAMA pour des SAT?
- b. Si nous étions conformes sur le plan technique la dernière fois, pouvons-nous uniquement soumettre de nouveaux taux?

RÉPONSE 15

- a. Si vous voulez dire, en parlant de refaire les profils d'affectation, que les soumissionnaires doivent proposer le nom des ressources temporaires qui ont déjà été jugées conformes sur le plan technique pour ces classifications, la réponse est non. Les fournisseurs qui détiennent une soumission émise dans le cadre de la DAMA n° EN578-060502/C, ne sont pas tenus de proposer le nom des ressources temporaires qui ont déjà été jugées conformes sur le plan technique pour ces classifications. Cependant, si ces fournisseurs souhaitent être pris en considération pour ce qui est des mêmes classifications, groupes et/ou sous-groupes de la demande de soumissions n° EN578-060502/D, ils doivent tout de même présenter un arrangement en réponse à la demande de soumissions, qui comprendra ce qui suit :

- Voir la PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS, dans son intégralité, page 10 de la DAMA;

- Voir la PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, dans son intégralité, page 13 de la DAMA;
- Voir la Pièce jointe 1 à la Partie 4 - Critères d'évaluation obligatoires, dans son intégralité, page 15 de la DAMA;
- Voir l'Annexe A de la pièce jointe 1 de la Partie 4, c.-à-d. l'attestation pour les fournisseurs ayant été jugés admissibles conformément à l'arrangement émis dans le cadre de la DAMA n° EN578-060502/C, dans son intégralité, page 21 de la DAMA;
- Voir la PARTIE 5 - ATTESTATIONS, dans son intégralité, page 23 de la DAMA.

Voir la modification 001 à la DAMA, question et réponse 3a., 3b., 4a., 4b., ainsi que la modification 002 à la DAMA, question et réponse 8 et 9.

- b. Non. Veuillez consulter la réponse à votre question a) ci-dessus.

QUESTION 16

À la page 18, le critère O2C se lit comme suit : " Le fournisseur peut fournir jusqu'à un maximum de 40 noms de ressources d'aide temporaire et jusqu'à un maximum de quatre (4) ressources d'aide temporaire dans chaque sous-groupe. Le fournisseur doit fournir un minimum de 20 noms de ressources d'aide temporaire admissibles distinctes et un minimum de deux (2) noms de ressources d'aide temporaire admissibles distinctes dans un sous-groupe ".

- a. Pouvez-vous confirmer la signification de sous-groupe? Par exemple, pour le Groupe 5, Services professionnels, est-ce que le sous-groupe est " Achat ", ou " Gestion du matériel " et " Approvisionnement " sont les sous-groupes?
- b. Nous avons noté que l'exigence obligatoire a été modifiée pour se lire comme suit : " Le fournisseur peut fournir jusqu'à un maximum de 40 noms de ressources d'aide temporaire et jusqu'à un maximum de quatre (4) ressources d'aide temporaire dans chaque sous-groupe ". Pouvez-vous confirmer que cela a été ajouté à l'exigence? Est-ce que cela veut dire que pour le sous-groupe " Achat ", nous pouvons soumettre un maximum de quatre ressources pour les sous-catégories de " Gestion du matériel " et " Approvisionnement " (c.-à-d. un nom pour chacune)?
- c. Quand vous précisez " Le fournisseur doit fournir un minimum de 20 noms de ressources d'aide temporaire admissibles distinctes et un minimum de deux (2) noms de ressources d'aide temporaire admissibles distinctes dans un sous-groupe ", est-ce que cela signifie que pour nous qualifier pour le groupe " Achat ", nous pourrions transmettre un nom pour " Gestion du matériel " et un pour " Approvisionnement " ?
- d. Dans le cadre des AMA précédents, nous avons été déclarés conformes sur le plan technique. Toutefois, à cause de ce changement qui autorise un maximum de quatre (4) ressources d'aide temporaire dans chaque sous-groupe, nous serions considérés non conformes. Par exemple, dans le Groupe 5, Services professionnels, nous souhaitons uniquement nous qualifier dans le sous-groupe 5b), Approvisionnement, le sous-groupe 5c), Services de communication, le sous-groupe 5f), Politiques et Services consultatifs et le sous-groupe 5g), Santé et scientifique. Si nous avons droit à uniquement quatre ressources d'aide temporaires par sous-groupe, il semble que nous ne pourrions pas nous qualifier, puisque nous avons uniquement 15 noms de ressources de service d'aide temporaire. Est-ce exact?

RÉPONSE 16

-
- a. Un sous-groupe est un ensemble à l'intérieur d'un groupe principal. Seul le groupe 5, celui des services professionnels, décrit à l'annexe A « Besoin », comprend des sous-groupes. Ces sous-groupes sont les suivants : 5a : finances; 5b : approvisionnement; 5c : services de communication; 5d : services de bibliothèque; 5e : gestion des ressources humaines; 5f : politique et services consultatifs; 5g : santé et scientifique.
- b. Non, cette exigence obligatoire n'a pas été ajoutée. Elle figurait déjà dans la DAMA n° EN 578-060502/C.
- c. Pour ce qui est du sous-groupe 5b (approvisionnement), les fournisseurs peuvent fournir jusqu'à un maximum de 40 noms de ressources d'aide temporaire pour le groupe 5 et jusqu'à un maximum de quatre (4) ressources d'aide temporaire dans chaque sous-groupe. Ils doivent fournir un minimum de 20 noms de ressources d'aide temporaire admissibles distinctes pour le groupe 5 et un minimum de deux (2) noms de ressources d'aide temporaire admissibles distinctes dans un sous-groupe. Oui, vous pouvez proposer les noms comme vous le faites dans votre exemple. Les fournisseurs pourraient également proposer deux noms de ressources admissibles pour la classification de la gestion du matériel mais aucun pour la classification de l'approvisionnement, et leur arrangement serait tout de même considérée comme admissible pour le sous-groupe.
- d. Vous faites erreur. Le fournisseur peut fournir jusqu'à un maximum de 40 noms de ressources d'aide temporaire pour le groupe 5 et jusqu'à un maximum de quatre (4) ressources d'aide temporaire dans chaque sous-groupe. Le fournisseur doit fournir un minimum de 20 noms de ressources d'aide temporaire pour le groupe 5 et un minimum de deux (2) noms de ressources d'aide temporaire admissibles distinctes dans un sous-groupe. Dans votre exemple, même si vous pouviez proposer le maximum de 16 ressources d'aide temporaire pour les 4 sous-groupes, vous seriez tout de même tenu de proposer un minimum de 20 noms de ressources d'aide temporaire admissibles distinctes pour le groupe 5. Le fournisseur peut répéter l'un des 20 noms de ressources d'aide temporaire indiqués dans l'un des sous-groupes afin de proposer deux noms de ressources d'aide temporaire dans chaque sous-groupe.

QUESTION 17

Aussi, à la page 18, O2C, on peut lire : " Les services des 20 ressources admissibles ci-dessus et des deux (2) ressources d'aide temporaire admissibles pour chaque sous-groupe doivent avoir été facturés à au moins trois (3) clients différents situés dans la région de la capitale nationale ".

- a. Pouvez-vous définir ce qu'est un client différent?
- b. Par exemple, est-ce que trois contrats distincts au sein d'un grand ministère fédéral seraient jugés conformes?

RÉPONSE 17

- a. « Client » désigne une entité juridique qui n'est pas une société affiliée de le fournisseur, un membre d'une coentreprise à laquelle participe le fournisseur ou toute autre entité ayant un lien de dépendance avec le fournisseur.
- b. Oui. Le fournisseur peut présenter trois contrats distincts conclus avec un ministère fédéral dans son arrangement s'il est en mesure de démontrer qu'il a facturé à 3 clients différents situés dans la région de la capitale nationale.

QUESTION 18

À la page 20, O3, Examen, et à la page 27 (Attestations - Examen), nous souhaitons confirmer que, puisque nous ne soumissionnons pas pour le groupe 1, nous devons uniquement cocher la case " Ne s'applique pas aux classifications pour lesquelles le fournisseur soumet une proposition " et inclure une version signée dans la section Attestation de la soumission. Doit-on aussi dupliquer et remplir l'appendice A de la Pièce jointe 1 de la Partie 4? Devons vous remplir d'autres sections relatives à l'examen?

RÉPONSE 18

Oui, c'est exact en ce qui concerne ces exigences obligatoires et les attestations pour le groupe 1. Tous les fournisseurs doivent se reporter à la pièce jointe 1 de la partie 4 « Critères d'évaluation obligatoires », page 15 de la DAMA, et remplir l'annexe A de cette pièce jointe, page 21 de la DAMA, pour les classifications de tout autre groupe. Non.

QUESTION 19

Dans la précédente AMA, nous devons transmettre les autres sources possibles de vérification pour chaque profil d'affectation soumis (fournir une photocopie du contrat qui comprend le nom de l'utilisateur final des services, une photocopie de la commande subséquente et/ou une photocopie de la facture démontrant l'emploi de la personne et le groupe ministériel). Est-ce que cela sera une exigence avec la soumission?

RÉPONSE 19

Non. En conformité avec la pièce jointe 1 de la partie 4 « Critères d'évaluation obligatoire », page 15 de la DAMA, les fournisseurs doivent fournir l'information ci-dessous pour chaque ressource d'aide temporaire qu'ils proposent :

Pour les critères O-2A, O-2B et O-2C, l'information suivante doit, au minimum, être fournie pour chaque nom des ressources proposées pour les services d'aide temporaire (SAT) :

- 1) la classification des ressources d'aide temporaire correspondant le mieux aux tâches exercées par les ressources d'aide temporaire, selon les descriptions fournies à l'annexe A, Besoin;
- 2) le nom du membre de la coentreprise qui fournit la ressource, s'il y a lieu;
- 3) les dates de début et de fin du placement de la ressource des SAT;
- 4) les coordonnées du client.

QUESTION 20

- a. Notre entreprise est déjà qualifiée pour la DOC et la DAMA pour les SAT. Nous souhaitons confirmer que si nous ne voulons pas nous qualifier pour d'autres groupes ou catégories, les seuls documents que nous devons soumettre sont les attestations?
- b. Veuillez préciser tout autre document à soumettre pour les fournisseurs actuels qui souhaitent conserver les mêmes catégories et groupes?

RÉPONSE 20

- a. Non. Les fournisseur détenant une AMA dans le cadre de la DAMA n° EN578-060502/C doivent présenter un arrangement technique qui sera pris en considération pour la présente demande de soumissions (no. EN578-060502/D) même s'il ne souhaitent pas se qualifier pour d'autres classifications, groupes ou sous-groupes pour cette dernière no. EN578-060502/D.
- b. Oui. Pour être pris en considération pour ce qui est des mêmes classifications, groupes et/ou sous-groupes de la demande de soumissions n° EN578-060502/D les fournisseurs doivent tout de même présenter un arrangement en réponse à la demande de soumissions, qui comprendra ce qui suit :

-
- Voir la PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES ARRANGEMENTS dans son intégralité, page 10 de la DAMA;
 - Voir la PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, dans son intégralité, page 13 de la DAMA;
 - Voir la Pièce jointe 1 à la Partie 4 – Critères d'évaluation obligatoires, dans son intégralité, page 15 de la DAMA;
 - Voir l'Annexe A de la pièce jointe 1 de la Partie 4, c.-à-d. l'attestation pour les fournisseurs ayant été jugés admissibles conformément à l'arrangement émis dans le cadre de la DAMA n° EN578-060502/C, dans son intégralité, page 21 de la DAMA;
 - Voir la PARTIE 5 – ATTESTATIONS, dans son intégralité, page 23 de la DAMA; et
 - Les fournisseurs doivent également lire la demande dans son intégralité pour obtenir des instructions supplémentaires.

Les fournisseurs qui détiennent un arrangement émis dans le cadre de la DAMA n° EN578-060502/C, ne sont pas tenus de proposer le nom des ressources temporaires qui ont déjà été jugées conformes sur le plan technique pour ces classifications.

QUESTION 21

Je fais référence à la DAMA no WP-\$\$ZN-004-24061. Cette soumission a été modifiée le 28 mars 2012. La date de clôture est le 8 mai 2012.

- a. Pourriez-vous me dire si c'est la date limite est pour présenter nos soumissions en réponse à la DAMA?
- b. Est-ce que les postes sont requis de manière continue, ou uniquement jusqu'au 8 mai 2012?

RÉPONSE 21

- a. Oui. La demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) pour les services d'aide temporaire n° EN578-060502/D est publiée dans MERX et la date de clôture a été fixée au 8 mai 2012.
- b. Si vous demandez si les services d'aide temporaire constituent un besoin permanent ou jusqu'au 4 mai 2012 seulement, alors la réponse est qu'ils constituent un besoin permanent mais que pour être présélectionné, vous devez soumettre un arrangement avant le 8 mai 2012.